DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)
Planification écologique – BOP 149 – ligne 149–29-08

MARCHE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N° 2026-7300-043

BILAN DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS DE LA REUNION CONTRE L'INCENDIE (PDPFCI)

POUR LA PERIODE 2017-2027

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

MARCHÉ SIMPLE PONCTUEL

Passé en application d'une procédure adaptée du Code de la Commande Publique

MAÎTRE D'OUVRAGE et MAÎTRE D'ŒUVRE :

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Régionale de La Réunion
Boulevard de la Providence
CS 71072 SAINT DENIS Cedex
Téléphone : 02 62 90 48 00
Mél : dr.reunion@onf.fr

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION 4
2. COMPOSITION ET MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA MISSION 4
3. IDENTIFICATION DU CADRE DE FINANCEMENT ET DES PARTENAIRES 5
4. RESPONSABILITES DE L'ENTREPRISE 5
5. DELAI DE LA PRESTATION - DECOMPOSITION EN LOTS ET TRANCHES 5
6. REMUNERATION DES PRESTATIONS 6
7. PILOTAGE DE L'ETUDE 6
8. FORMATS DES RENDUS ET PROPRIETES DES DOCUMENTS 7
9. CONSULTATION ET MISE A DISPOSITION DES DONNEES D'ANALYSE 7
10. ANALYSE DU PDPFCI ET REDACTION DU RAPPORT PROVISOIRE 8
11. ENQUETES ET REDACTION DU RAPPORT DEFINITF 9
12. CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES POUR LE NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL 10
13. PRESENTATION DU PROCESSUS DE REALISATION DU BILAN SOUS FORME D'INFOGRAPHIES 10

Objectifs 10
Contenu attendu, à définir avec le maître d'ouvrage 11
Caractéristiques techniques 11
Exigences graphiques 11

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET CONTENU DE LA MISSION

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) de La Réunion couvre la période 2017-2027. À l'approche de son échéance, il est nécessaire de procéder à une évaluation complète de sa mise en œuvre afin de :

- Dresser le bilan des actions programmées, réalisées, partiellement réalisées ou non abordées ;
- Apprécier l'efficacité globale du plan en analysant les facteurs de réussite et les freins rencontrés ;
- Tirer les enseignements utiles pour la préparation du futur PDPFCI.

En vue de cette évaluation, la prestation demandée comprend :

- La conduite d'entretiens auprès des acteurs concernés* avec la collecte des informations utiles et leur consolidation ;
- L'évaluation et l'analyse des actions programmées et de leurs résultats ;
- L'analyse de la gouvernance du plan ;
- L'élaboration d'un rapport d'évaluation ;
- La formulation de recommandations pour le futur plan ;
- Une synthèse sous forme d'infographies ;
- La présentation des résultats en réunion.

Cette évaluation constitue la première étape de préparation du futur Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie de La Réunion pour la période 2028-2038. Les conclusions de la présente étude devront permettre d'orienter les futurs choix stratégiques, opérationnels et financiers du prochain PDPFCI.

*les acteurs concernés sont mentionnés dans la partie « pilotage de l'étude » page 6. Le mode opératoire des entretiens et les questions à poser pourront être précisés dans le mémoire technique du bureau d'études.

2. COMPOSITION ET MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA MISSION

Cette évaluation devra être conduite par un prestataire externe disposant, de préférence, de compétences en politiques publiques, conduite d'études stratégiques, gestion des risques naturels, défense des forêts contre l'incendie (DFCI), animation territoriale et conduite d'entretiens.
Cette prestation est composée de plusieurs missions. Chacune d'elles sera réalisée, présentée à un comité de pilotage et pourra faire l'objet d'une rémunération spécifique.

Une méthodologie est proposée pour mener à bien chacune des missions dans le cadre de cette consultation mais le prestataire est invité à proposer et détailler dans son offre la méthodologie qu'il compte mettre en œuvre.

3. IDENTIFICATION DU CADRE DE FINANCEMENT ET DES PARTENAIRES

Les pages de gardes ainsi que les cartouches des différents plans et documents devront obligatoirement faire référence à l'ensemble des partenaires du projet et faire apparaitre les logos suivants :

Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA RÉUNION
DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Office National des Forêts

4. RESPONSABILITES DE L'ENTREPRISE

Du seul fait de la remise de leur proposition, les prestataires reconnaissent s'être rendu compte de l'importance de la prestation à réaliser, de toutes les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer, et avoir étudié de façon parfaite l'ensemble de l'opération.

En conséquence, il est convenu que, moyennant les prix prévus au marché, l'entreprise retenue devra réaliser l'intégralité des prestations indiquées dans le présent document, sans être fondée à se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou d'insuffisance de renseignements dans les pièces qui lui auront été remises à l'occasion de la consultation.

5. DELAI DE LA PRESTATION - DECOMPOSITION EN LOTS ET TRANCHES

La prestation n'est pas allotie. Elle est composée d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.
La tranche ferme contient 2 missions.
Chaque partie fera l'objet d'un rendu, d'une présentation à un comité de pilotage et d'un délai maximum de réalisation. Les délais pourront être réduits si le candidat le juge possible.
Avec son offre, le candidat devra fournir un planning et inscrire dans l'acte d'engagement les délais sur lesquels il s'engage.

Les missions de la tranche ferme et de la tranche optionnelle et leurs délais maximums de réalisation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Mission	Tranche	Délai
a) Cadrage, analyse documentaire, rédaction du rapport provisoire et du cahier des charges de consultation pour le futur PM 2028-2038	Ferme	2 mois

b) Entretien auprès des acteurs de la DFCI et rédaction des documents finaux : rapport et cahier des charges techniques prochain PM	Ferme	3 mois
c) Présentation du processus de réalisation du bilan sous forme d'infographies	Optionnelle	1 mois

Tout retard sur le rendu des parties pourra entraîner des pénalités de retard.

6. REMUNERATION DES PRESTATIONS

Le candidat doit obligatoirement remplir le Cadre de Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires (CDPGF) fourni avec le présent dossier de consultation.
Les prix comprennent toutes sujétions particulières liées à l'exécution des parties du prestataire.
Ces montants couvrent l'ensemble des frais et charges de toutes natures occasionnées par les missions, notamment les frais de conception des documents, de publication, de diffusion, ainsi que les frais généraux.
Seules les prestations présentées dans le mémoire technique et effectivement réalisées feront l'objet d'une facturation.

7. PILOTAGE DE L'ETUDE

Dans le cadre de ce marché, l'organisation et le suivi des différentes missions sont effectués par l'Office National des Forêts avec l'appui de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans le cadre d'un comité de pilotage

Les acteurs à consulter dans le cadre de l'évaluation du PDPFCI (2017-2027) sont à minima les suivants (chaque acteur interviewé devra être précisément identifié). Ces mêmes acteurs constitueront le comité de pilotage de cette prestation :

- Préfecture (EMZ) et sous-préfectures ;
- Direction Départementale de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) ;
- Direction de l'Environnement de l'alimentation et du logement (DEAL) ;
- ONF, maître d'œuvre de l'étude
- Parc National de La Réunion ;
- Service Départemental d'Intervention et de Secours, ;
- Conservatoire Nationale du Littoral ;
- FIBOIS OI
- Syndicat des propriétaires forestier privés
- Région ;
- Conseil Départemental ;
- Police Nationale ;
- Gendarmerie Nationale ;
- Météo France ;
- Chambre d'agriculture.

Le comité de pilotage pourra demander l'audition de tout acteur complémentaire jugé pertinent.
Dans le cadre de cette prestation, le maître d'ouvrage souhaite l'organisation d'un certain nombre de réunions permettant une concertation efficace.

Un nombre minimum d'une réunion (ou visites sur site) a été fixé pour chacune des missions. Ce nombre reste indicatif. Il devra être précisé par le candidat dans son mémoire technique. Toute réunion ou visite supplémentaire fera l'objet d'une rémunération spécifique. Des prix spécifiques sont prévus au CDPGF.
Les comptes-rendus de ces visites ou réunions sont à la charge du prestataire. Ils devront être annexés au rendu final de l'évaluation.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront contacter :
Thierry EME, coordinateur DFCI au 06 93 93 17 80.

8. FORMATS DES RENDUS ET PROPRIETES DES DOCUMENTS

Tous les documents établis au titre des missions en application du présent contrat seront la propriété de l'Office National des Forêts et de la DAAF. Les fichiers sources devront être remis afin de permettre leur actualisation ou leur réutilisation ultérieure par le maître d'ouvrage ou tout prestataire mandaté. Toutes les cartes produites dans le cadre de l'étude devront être remises sous format PDF, JPEG, couches SIG compatibles QGIS et ArcGIS (shapefile ou geodatabase).

La mission du prestataire sera exécutée conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics des prestations intellectuelles et à la loi MOP (intégrée dans le Code de la Commande Publique 2019) et ses décrets d'application.

A ce titre, le candidat retenu est, en outre, tenu au secret professionnel et à l'obligation de réserve pour tout ce qui concerne les faits et informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la mission.

9. CONSULTATION ET MISE A DISPOSITION DES DONNEES D'ANALYSE

Les différents acteurs de la DFCI mettront à disposition du prestataire les informations ou documents relatifs à la DFCI sur la période concernée et lui permettant de remplir sa mission. Parmi lesquels, nous pouvons citer :

Pour l'ONF :

- L'Arrêté Préfectoral portant règlement permanent de l'emploi du feu dans le département de La Réunion
- Le Plan départemental PFCI en cours ;
- Le Plan départemental PFCI 2009-2015
- Les 4 Plans de Massifs réalisés à ce jour : L'Etang Salé, Le Volcan, Les Hauts Sous le Vent - Les Makes et les Hauts de Saint Denis – La Grande Chaloupe incluant les évaluation environnementales au titre du bien inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- Le projet de normalisation des équipements DFCI abandonné en 2015 ;
- La liste des actions (dont communication, sensibilisation), travaux (équipement ou entretien d'équipement), études, à portée DFCI engagées sur la période 2017-2026 avec mention des montants, objets et financeurs des dépenses engagées : il pourra, par exemple, s'agir des bilans de l'action ONF au titre de l'action 9 de la MIG DAAF-DOM, des bilans du programme FEADER 2014-2023, de la ligne DFCI du BOP 149 ;

- Si besoin, les études proprement dites ayant pour objet une meilleure connaissance des enjeux humains, matériels, environnementaux ou paysagers préalables à la mise en œuvre de travaux ;
- Les notes de cadrage de l'action DFCI nationale (Instruction INS-N-26-018 relative à la mise en œuvre de la MIG DFCI à l'ONF) et à La Réunion ;
- Les prescriptions techniques de mise en œuvre et d'entretien des équipements DFCI
- L'atlas DFCI avec base de données

Pour la DEAL :

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Tout document programmatique de sa politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique en particulier le tome 2 du rapport « S'adapter au changement d'ère : apprendre à vivre avec le feu pour les moyen et long termes » ou sa 'Stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies - édition 2025 »

Pour le Parc National :

- La Charte de gestion du Parc ;
- L'Etude d'intégration paysagère et environnementale des ouvrages DFCI en cœur de PN

Pour le SDIS974 :

- Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;
- Les moyens personnels et matériels affectés sur la période ;
- L'organisation de la lutte ;

Pour l'EMZ :

- L'ensemble des documents relatifs à la lutte ;
- Le Plan ORSEC lutte FDF ;

Pour Météo France :

- Les études relatives aux conditions météorologiques ;
- Les différentes cartes de risque et d'indice ;
- Les études spécifiques réalisées

Le prestataire devra également étayer sa réflexion sur les informations collectées sur :

- La BDIFF

10. ANALYSE DU PDPFCI ET REDACTION DU RAPPORT PROVISOIRE

Pour la période d'application du PDPFCI 2017-2027, cette mission comprend à minima :

- L'analyse du risque feu de forêt :
 a. Inventaire et description des feux de végétation sur la période 2017-2026 : incendies majeurs, surface totale incendiée par type de végétation impactée : nombre de feux, surface moyenne, surface maximale, causes, circonstances,

cartographie, localisation par commune, répartitions (horaire, quotidienne, mensuelle)

b. Comparaison aux périodes précédentes : évolution au cours de la période, évolution sur ces 50 dernières années ;

- L'inventaire et la description de l'ensemble des travaux DFCI réalisés ou en cours incluant les opérations de prévention ;
- La présentation des évolutions de la réglementation DFCI et orientations nationales (voire locales) observées durant la période 2017-2026 ;
- L'inventaire et le bilan des actions identifiées dans le plan. Pour chaque action, il devra être précisé le sentiment des acteurs impliqués (pilote, opérateur et partenaire technique) et analysé :
 a. Son intitulé, échéance prévue, niveau de réalisation selon les critères d'évaluation établis ;
 b. Sa durabilité ;
 c. Le coût prévu, coût réalisé, les difficultés de financement ;
 d. Les éléments de preuve disponibles ;
 e. Ses pertinence et efficacité ;
 f. Son écart par rapport à ce qui avait été prévu, les motifs, les facteurs de réussite ;
 g. Sa gouvernance : son pilote, l'action des partenaires, le partage des responsabilités ;

 Pour chaque action, le prestataire attribuera une note (de 0 à 5) argumentée et justifiée selon une grille d'évaluation (validée en comité de pilotage) de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la durabilité de l'action. L'ensemble de ces informations sera présenté dans un tableau synthétique.
 Lorsque les indicateurs de suivi prévus dans le PDPFCI n'auront pas été renseignés ou disponibles, le prestataire proposera une méthodologie de reconstitution fondée sur les données existantes et explicitera les limites de l'exercice ;
- Une analyse stratégique et des recommandations, avec ébauche des orientations à maintenir ou améliorer, des actions à abandonner. Ces recommandations devront être faites au regard de nouveaux enjeux qui pourraient se développer ou apparaître dans la prochaine décennie (évolution de l'occupation du sol, réchauffement climatique et ses conséquences, pression urbaine, évolution règlementaire)
- Un résumé synthétique qui présentera les constats majeurs, chiffres clés, réussites, difficultés, recommandations stratégiques et orientations proposées pour 2028-2038.

Cette prestation fera l'objet d'un rapport provisoire et d'une présentation en COPIL.
Sa rémunération est comprise dans le prix 1.1 du bordereau des prix (CDPGF) qui comprend également la production d'un cahier des charges techniques pour un prochain Plan Départemental, une réunion de présentation et son compte-rendu.
Les réunions supplémentaires font l'objet d'un prix spécifique (prix 1.2 du bordereau des prix).
La prise en compte des remarques des différentes institutions dans le rapport provisoire et la transmission du compte-rendu de COPIL par le prestataire clôtureront cette mission.

11. ENQUETES ET REDACTION DU RAPPORT DEFINITF

La première mission sera suivie d'enquêtes pour recueillir les témoignages de chacun des acteurs de la DFCI identifiés dans le COPIL. Le prestataire complètera alors la première version du bilan du PDPFCI par l'apport et l'analyse des enquêtes.

Le prestataire établira en outre un tableau synthétique des contacts pris et les éléments essentiels retenus des entretiens.
La version définitive du rapport devra présenter le bilan détaillé du PDPFCI, une analyse évolutive, des recommandations pour le futur PDPFCI, ainsi que des annexes.
Les comptes-rendus des concertations ainsi que la proposition de version définitive du bilan seront présentés au COPIL pour avis et modifications éventuelles.
La validation de la version finale du bilan par le COPIL clôt cette seconde mission.
Sa rémunération est comprise dans le prix 1.3 du bordereau des prix (CDPGF) qui comprend également la production de la version finale du cahier des charges techniques pour un prochain Plan Départemental, une réunion de présentation et son compte-rendu.
Les réunions supplémentaires font l'objet d'un prix spécifique (prix 1.4 du bordereau des prix).

12. CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES POUR LE NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL

De façon à orienter la réflexion des acteurs de la DFCI, le prestataire devra présenter au COPIL une proposition technique de cahier des charges pour la réalisation du nouveau Plan Départemental PFCI pour la période 2028-2038.
Une version provisoire sera produite à l'issue de la première mission d'analyse du PD PFCI actuel. Après présentation en COPIL et prise en compte des remarques formulées, elle sera rémunérée dans le cadre du prix 1.1 du bordereau des prix (CDPGF).
Son contenu devra être abordé lors des enquêtes auprès des acteurs de la DFCI.
Une version définitive sera produite après concertation avec les acteurs de la DFCI et présentation au COPIL final. Sa rémunération est alors comprise dans le prix 1.3 du bordereau des prix.
Il n'est donc pas prévu de rémunération spécifique au bordereau des prix (CDPGF) pour cette mission.

13. PRESENTATION DU PROCESSUS DE REALISATION DU BILAN SOUS FORME D'INFOGRAPHIES

Cette mission, optionnelle, rémunère la réalisation et la présentation en réunion d'infographies présentant les principaux enseignements de l'évaluation du PDPFCI 2017-2027.
De manière claire, visuelle et pédagogique, les infographies sont destinée à une diffusion auprès des membres du COPIL, des partenaires institutionnels, des élus, des acteurs de la prévention des risques, du grand public. Elles intégreront des cartes de localisation des massifs forestiers, des cartes des secteurs les plus exposés au risque feu de forêt, des représentations spatiales des actions DFCI réalisées. Les données SIG mises à disposition par le maître d'ouvrage pourront être mobilisées à cette fin.
Le prestataire présentera au maître d'ouvrage une maquette graphique avant réalisation définitive des infographies. Celles-ci devront être conçues de façon à pouvoir être réutilisées dans les rapports d'activité, présentations institutionnelles, sites internet et réseaux sociaux du maître d'ouvrage.

Objectifs

Les infographies devront permettre de :
- Présenter les résultats du bilan à un public non spécialiste ;
- Faciliter la communication auprès des partenaires institutionnels ;

- Valoriser les actions mises en œuvre ;
- Mettre en évidence les réussites, difficultés et perspectives d'amélioration ;
- D'alimenter les supports de présentation et de communication du futur PDPFCI.

Contenu attendu, à définir avec le maître d'ouvrage

Infographie n°1 : Présentation et bilan global du PDPFCI 2017-2027
Présentation synthétique comprenant :

- Objectif du PDPFCI
- Nombre total d'actions programmées ;
- Nombre d'actions réalisées, partiellement réalisées et non réalisées ;
- Taux global de réalisation ;
- Répartition des actions par axes stratégiques ;
- Principaux partenaires impliqués ;
- Budget prévisionnel et budget mobilisé.

Infographie n°2 : Résultats et impacts
Présentation des principaux résultats obtenus :

- Évolution du nombre d'incendies ;
- Évolution des surfaces brûlées ;
- Travaux DFCI réalisés ;
- Équipements créés ou réhabilités ;
- Actions de prévention et de sensibilisation ;
- Renforcement des capacités opérationnelles.

Infographie n°3 : Enseignements et perspectives
Présentation des :

- Principaux facteurs de réussite ;
- Difficultés rencontrées ;
- Enjeux émergents ;
- Priorités identifiées pour le futur PDPFCI.

Infographie n°4 : Cartographie de synthèse
Présentation du risque feu de végétation et des principales réalisations DFCI.

Le contenu de ces infographies pourra être adapté pour le « grand public » (réseaux sociaux et publications institutionnelles ou pour les « décideurs » avec chiffres clés et indicateurs stratégiques.

Caractéristiques techniques

Les infographies devront être fournies en format portrait A3, en format paysage pour projection, en format Web optimisé pour diffusion numérique, en haute définition (300 dpi minimum), dans des formats modifiables (Illustrator, InDesign ou équivalent), en formats PDF et PNG.

Exigences graphiques

Le prestataire devra :

- Respecter la charte graphique de l'État, de l'ONF ou celle fournie par le maître d'ouvrage ;
- Utiliser des pictogrammes homogènes ;
- Privilégier une lecture rapide et intuitive ;
- Limiter les textes longs ;
- Recourir aux graphiques, cartes et schémas lorsque cela améliore la compréhension.

Le Bureau d’étude, le Signature